

L'ADASEAH

L'ADASEAH de l'Hérault est une Organisation Professionnelle Agricole, créée par la profession agricole pour être l'interface entre l'Administration et les agriculteurs.

Ses conseillers compétents en ingénierie administrative accompagnent les exploitants dans l'élaboration de leurs dossiers de subvention afin d'optimiser les demandes d'aides et de suivre leur demande de paiement.

CONTACTEZ NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS

Chemin des Jardins de Maguelone
MAURIN - 34970 Lattes

04 67 69 06 78
a034@adasea.net

https://adasea34.net

adaseah
Au service des agriculteurs en faveur des territoires et des acteurs ruraux

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

© ADASEAH, oct. 2025

PLANTATION NOUVELLE

Dispositif Région



L'ensemble des démarches en lien avec la plantation et le palissage via la Région avec des droits nouveaux

OBJECTIFS DE LA MESURE

Le soutien d'une viticulture jeune et dynamique est une priorité pour la Région Occitanie. Le dispositif d'aide aux plantations nouvelles de vignes a ainsi pour ambition de favoriser l'installation en viticulture en soutenant les nouveaux exploitants dans leurs projets de développement d'un vignoble compétitif. Il s'inscrit plus largement dans une politique volontariste de la Région Occitanie d'accompagnement de la transition des exploitations agricoles.

L'ADASEAH peut vous accompagner dans le montage et le dépôt des dossiers de demande d'aide et de paiement.

ADMISSIBILITÉ

L'aide porte sur les coûts de plantation et de palissage d'une vigne, avec la possibilité de planter jusqu'à 6 hectares jusqu'à fin 2027.

Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé tant que le dossier n'a pas été déposé.

Période de dépôt de dossiers :
03/11/2025 au 31/03/2026
01/04/2026 au 15/06/2026





BÉNÉFICAIRES

- Agriculteurs à titre principal ou secondaire, installés depuis moins de 5 ans à la date de dépôt de la demande de financement,
- Cotisants solidaires et autre(s) personne(s) s'inscrivant dans le parcours installation au titre de la DJA/DNA, ayant déposé une demande d'aide complète au titre de la DJA/DNA,
- Société active dans la production agricole primaire mettant en valeur une exploitation agricole (affiliation MSA) et dont au moins un associé exploitant répond à un des critères précédents.

MONTANT D'AIDE / HA

Tout bénéficiaires éligible :

- Vigne non palissée : 5140€
- Vigne palissée : 7516 €

Demandeurs bénéficiaires d'une DJA et DNA :

- Vigne non palissée : 6425€
- Vigne palissée : 9395€

NOS TARIFS

- JA : 273 € HT
- Nouveaux installés : 382 € HT